

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2A-2023-089

PUBLIÉ LE 3 AOÛT 2023

# Sommaire

## **PREFECTURE CORSE-DU-SUD / Direction de la réglementation et des Libertés Publiques**

2A-2023-08-03-00002 - Arrêté instituant les bureaux de vote dans les communes du département de la Corse-du-Sud pour la période comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024 (26 pages)

Page 3

## **PREFECTURE CORSE-DU-SUD / Direction des Politiques Publiques et des Collectivités Locales**

2A-2023-08-03-00001 - Arrêté portant règlement des budgets de la commune d'OTA pour l'année 2023 et les rendant exécutoires (12 pages)

Page 30

PREFECTURE CORSE-DU-SUD

2A-2023-08-03-00002

03/08/2023

Arrêté instituant les bureaux de vote dans les communes du département de la Corse-du-Sud pour la période comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des libertés publiques  
Bureau des élections et de la réglementation**

Arrêté n°

du **03 AOUT 2023**

**Instituant les bureaux de vote dans les communes du département de la Corse-du-Sud  
pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code électoral, notamment les articles L.16, L.62-1 et R.40 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2021 nommant M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès-verbal du 3 mars 2022 d'installation dans ses fonctions de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu les renseignements fournis par les mairies sur le nombre des bureaux de vote, leur périmètre géographique et l'adresse de chacun d'eux ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**ARRETE**

**Article 1 :** Les opérations électorales qui auront lieu dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024 se dérouleront dans les bureaux de vote désignés dans l'annexe ci-jointe. Chaque bureau de vote intègre la codification provenant de l'application Election.

**Article 2 :** Sauf indication contraire, le premier bureau de vote est également le bureau centralisateur. Dans chaque commune concernée, les électeurs sont inscrits sur la liste électorale de l'un des bureaux de vote, établie à partir de la liste électorale de la commune, en fonction de l'adresse de leur domicile, de leur résidence ou des renseignements leur conférant la qualité de contribuable.

.../...

Dans les mêmes conditions, sont inscrits les électeurs porteurs d'un jugement au titre des articles L.30 et L.20 II du code électoral.

**Article 3 :** En cas de scrutins concomitants pendant la période précitée, des bureaux de vote supplémentaires peuvent être implantés dans les communes pour lesquelles les demandes apparaîtraient justifiées.

**Article 4 :** Les bureaux de vote fixés dans le présent arrêté sont pris en compte pour l'établissement des listes électorales qui seront permanentes et extraites du répertoire électoral unique.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Sartène, les maires des communes du département de la Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et affiché dans lesdites communes.

P/Le préfet, et par délégation

Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Larrey', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Pierre LARREY

LISTE DES BUREAUX DE VOTE DE CORSE-DU-SUD

Communes / n° bureau de vote	Localisation	Périmètre géographique	Arrondissement
<b>Afa</b>			
Bureau 0001	Mairie – secrétariat	Chemin des vignes – Cucu – Butrone – Casa Martino - Chiovarella – Levidello – Bona Cursuccia-Casaccia – Per di Mariani et Ogliastrone	Ajaccio
Bureau 0002	Mairie - salle polyvalente	Afa village – Casone – Corociole – Favale – Felasca – Murone – Vigna Piana – Chemin des Moulins – Val di Pece Maria – Farone – Furone – Panchetta – Route d’ Afa – Extérieur	
Bureau 0003	Médiathèque	Furellu – Macina - Pozzu – La Piaghja – Stade – Pelave – Lamajo – Radica – Lapenaghju – Casaccioli – Fuata – Valle della Grotta – Muriliccio	
Bureau 0004	Piscia Rossa : ancienne salle de classe	Hameau de Piscia Rossa	
<b>Ajaccio</b>			
Bureau 0001	Hôtel de ville - salle de réunion – rez de chaussée	Avenue Antoine Serafini – avenue du Premier Consul – avenue Eugène Macchini – boulevard Danielle Casanova – boulevard du roi Jérôme, de l’avenue Antoine Serafini au passage Bonino soit le n°1, côté impair – boulevard Lantivy du n°2 au n°6 – cours Napoléon, côté impair, de l’angle de l’avenue de Paris à l’angle de la rue Général Fiorella soit le n°1 (Résidence Diamant III) - cours Napoléon, côté pair, de l’angle de l’avenue Premier Consul à l’angle de la rue Stephanopoli soit du n°2 au n°4 – jetée de la Citadelle – passage Bonino, côté impair, de l’angle avec le boulevard du roi Jérôme à l’angle avec la rue Cardinal Fesch – place de Gaulle (y compris résidence Diamant I) – place maréchal Foch – place Spinola – plage Saint François – port de pêche – quai Napoléon – rue Bonaparte – rue Cardinal Fesch n°1 et n°2 – rue Conventionnel Chiappe – rue de la porta – rue des anciens fossés – rue des bûcherons – rue des glaciés – rue Emmanuel Arene – rue et square Laetitia – rue Forcioli Conti – rue général Campi, côté impair – rue notre Dame – rue Pozzo di Borgo – rue roi de Rome – rue Saint Charles – rue Sainte Claire – rue sœur Alphonse – rue Stephanopoli, côté impair, de l’angle de la rue Cardinal Fesch à l’angle du cours Napoléon – rue Zevaco Maire – square de la Citadelle – square Monseigneur Casanelli d’Istria	Ajaccio
Bureau 0002	Groupe scolaire Résidence des Iles – école maternelle	boulevard Tino Rossi - chemin de Cala di Sole - chemin des Calanques - chemin des Frati - lieudit "Ariadne" - lieudit "Cala di Sole" - lieudit "Capo di Feno" - lieudit "Frati" - lieudit "Iles des Sanguinaires" - lieudit "les Calanches" - lieudit "Parata" - lieudit "Santa Lina" - lieudit "Scudo"- lieudit "Terre Sacrée" – lieudit "Vignola" - route des Sanguinaires	
Bureau 0003	Groupe scolaire Résidence des Iles – école primaire – salle polyvalente	avenue des crêtes (résidence plein soleil) - boulevard Nicephore Stéphanopoli de Comnene à partir de la rue de l’Archipel – chemin des agaves - chemin des corailleurs - chemin des cyprès - chemin des genêts - chemin des lauriers - chemin des lentisques - chemin des myrthes - chemin des pervenches - lieudit "Barbicaja" - lieudit "Pasci Pecora" - rue Jacques Tessarech	
Bureau 0004	Ecole élémentaire Tino Rossi	Rue de l’archipel (résidence des Iles)	
Bureau 0005	Groupe scolaire Parc Berthault – salle polyvalente	Allée des mimosas – allées Giusti et Mondoloni – boulevard Nicephore Stephanopoli de Comnene, de la chapelle des Grecs à la rue de l’Archipel non comprise – cours Lucien Bonaparte n° 22, soit de la rue du cacalovo à la rue des cactus - cours Lucien Bonaparte, de la rue du fort au rond point de la chapelle des Grecs, soit du n° 9 au n° 23 côté impair et de la rue des cactus au rond point de la chapelle des Grecs, soit du n° 28 au n° 52 côté pair - lieu-dit "chapelle des Grecs" - route des cèdres - rue des lilas – rue des sept chapelles - rue du mont carmel - rue Giusti et Mondoloni	
Bureau 0006	Groupe scolaire Parc Berthault - salle polyvalente	Quartier du parc Berthault - rue des cactus (y compris n° 24 et n° 26 immeuble Fagni) – rue du Cacalovo - rue du fort	
Bureau 0007	Maison des jeunes – boulevard Pugliesi Conti	Boulevard Albert 1 <sup>er</sup> , de la place Miot au square Trottet, soit du n° 1 au n° 9 côté impair et du boulevard Adolphe Landry à la rue du Cacalovo, soit du n° 2 au n° 20 côté pair - boulevard Madame Mère - boulevard Pugliesi Conti - rue de Marengo - rue de Solferino	

Bureau 0008 1ère circonscription législative	Complexe sportif Pascal Rossini - boulevard Pascal Rossini - hall d'entrée	Boulevard Adolphe Landry - boulevard Fred Scamaroni - place et plage Trottel - quartier du Forcone - rue Suzanne Chaigne, côté pair et impair - rue Davin - rue de Rivoli - rue de Wagram - rue d'Iéna - rue du capitaine Bosc - rue du pont d'Arcole - rue Jean-Baptiste Bassoul - rue du Docteur Marc Marcangeli, côté pair et impair
---	--	---

Bureau 0009 1ère circonscription législative	Complexe sportif Pascal Rossini – boulevard Pascal Rossini – hall d'entrée	Avenue de Verdun, côté pair (de l'intersection avec l'avenue de la Libération jusqu'à l'intersection avec le chemin de l'Oliveto, résidence Highlands comprise) - avenue docteur Ramaroni (y compris la résidence diamant II) - boulevard Dominique Fabiani - boulevard et square Sylvestre Marcaggi - boulevard François Salini - boulevard Pascal Rossini, de l'angle de l'avenue Eugène Macchini au Boulevard Adolphe Landry soit du n° 8 au n° 28 - lieudit "la Grotte" - place d'Austerlitz - place Miot quartier du Casone - rue Colomba - rue de la comtesse Waleska - rue du 9 septembre - rue Gabriel Péri - rue miss Campbell - rue Prosper Mérimée
Bureau 0010 1ère circonscription législative	Lycée Fesch – cours Grandval – hall d'entrée	Allée Ange Tomasi - allée du parc - allée Laurent Barbagelata - avenue de Paris - avenue impératrice Eugénie du n° 1 au n° 17 côté impair soit de la recette EDF/GDF à la rue Sylvestre Frassetto non comprise, et du n° 2 au n° 22 côté pair soit du Centre EDF/GDF à la rue Dunant comprise - avenue impératrice Eugénie du n°23 au n°25 côté impair soit de la rue Sylvestre Frassetto comprise au centre hospitalier non compris - cours général Leclerc (côté impair) - cours Grandval - Parc Forcioli Conti – quartier de l'Olivetto – rue du docteur Clada - rue duc de Trévise - rue François Maglioli - rue général Fiorella - rue général Lévie - rue Henri Dunant – rue Henri Maillot côté pair de l'intersection avec le chemin de l'Olivetto à l'intersection avec la route du Salaro - rue Maréchal Ornano - rue Rossi côté pair de l'angle du cours Grandval au n°2 (résidence des Etrangers) – rue Sylvestre Frassetto
Bureau 0011 1ère circonscription législative	Ecole maternelle – 8 cours général Leclerc – bâtiment en montant au fond à gauche	Cours général Leclerc (côté pair) – lieudit Lamuccio – lieudit San Salvatore – parc et chemin du Bois des Anglais – rue Albert Decaris - Rue Cynos - rue des Aloës – rue des cyclamens – rue docteur Pompeani - rue et quartier Balestrino - rue Maurice Choury – rue Rossi côté pair à partir du n°4 jusqu'à l'intersection avec la rue docteur Pompeani, rue Rossi, côté impair
Bureau 0012 1ère circonscription législative	Ecole maternelle – 8 cours général Leclerc – bâtiment en montant à gauche hall d'entrée	Avenue de Verdun côté impair de l'intersection avec l'avenue de la Libération jusqu'à l'intersection avec le chemin de l'Oliveto - avenue de Verdun côté pair et impair de la fin de l'avenue Nicolas Pietri jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Libération – avenue Nicolas Pietri – lieudit la Pietra – lieudit La Sarra – lieudit Morone – lieudit Squarcino – lieudit Torreta – route et quartier du Salaro – rue du commandant Benielli – rue Jean Chieze
Bureau 0013 1ère circonscription législative	Groupe scolaire Sampiero - Garderie - boulevard roi Jérôme – 1 <sup>er</sup> étage	Cours Napoléon côté impair de l'angle de la rue général Fiorella jusqu'à l'angle de l'avenue Beverini Vico soit du n°3 au n°53 et côté pair de l'angle de la rue Stephanopoli à l'angle de l'avenue Jean Jérôme Levie soit du n°6 au n°68 – impasse Bertin – impasse Boldrino – impasse et parc Musso – passage de la ghingetta – place Saint Gabriel – rue Cardinal Fesch côté pair, du passage Bonino à la place de la barrière soit du n°4 au n°90 – rue de la barrière – rue de l'Assomption – rue Sebastiani
Bureau 0014 1ère circonscription législative	Groupe scolaire Sampiero - Garderie boulevard roi Jérôme	Avenue Dominique Fabien Cuneo d'Ornano – boulevard roi Jérôme du passage Bonino à la rue Saint Roch soit du n°3 au n°23 côté impair et du n°2 au n°4 côté pair – boulevard Sampiero – jetée des Capucins – passage Bonino côté pair, de l'angle avec le boulevard roi Jérôme à l'angle avec la rue Cardinal Fesch – passage Poggioli – passage Trenta costa – place Abbatucci – port de commerce – quai de la République – quai l'Herminier – rue capitaine Livrelli – rue des charrons – rue des halles – rue des trois Marie – rue docteur Versini – rue Etienne Conti – rue Jean-Baptiste Marcaggi – rue Jérôme Peri – rue Lorenzo Vero – rue Louis Frediani – rue major Lambroschini – rue Ottavy – rue Pierre de Coubertin – rue Saint Roch – rue Sergent Casalonga – rue Stephanopoli côté pair, de l'angle de la rue Cardinal Fesch à l'angle du cours Napoléon
Bureau 0015 1ère circonscription législative	Groupe scolaire Sampiero - garderie boulevard Roi Jérôme	Avenue Bévérini Vico, côté impair – avenue Jean Jérôme Levie, côté impair - avenue Napoléon III côté impair du n° 1 au n° 21, soit du crédit agricole à l'immeuble Florales compris – avenue Napoléon III côté pair, soit du lycée Laetitia compris jusqu'à la clinique Sud non comprise - avenue Pascal Paoli boulevard Masséria - cours Napoléon, côté impair, du n° 55 au n° 65, soit de la barrière à l'avenue Beverini Vico, côté impair - rue chanoine François Maestroni - rue comte Bacciochi - rue de la Pietrina - rue San Lazaro – square Pierre Griffi
Bureau 0016 1ère circonscription législative	Groupe scolaire Loretto – avenue maréchal Moncey – primaire – hall d'entrée	Chemin de Biancarello, de l'entrée des immeubles Daphné, Azalée, Cytises et Balisier jusqu'à Notre Dame de Loreto - chemin de Lisa - chemin des Crêtes - lieudit Fontaine du Vittulo – lieudit les Milelli - lieudit Luminaggio – lieudit U Mozzu – route de Mozzo - rue colonel Colonna d'Ornano du n°30 au n°38 côté pair et du n°19 au n°41 côté impair – rue de l'Oratoire - rue des Glycines – rue des Romarins, côté impair

Bureau 0017 1ère circonscription législative	Groupe scolaire Loretto – avenue maréchal Moncey – primaire – hall d'entrée	Avenue 1 <sup>ère</sup> DFL – avenue maréchal Moncey, côté impair entre l'intersection avec la rue Colonna d'Ornano et l'intersection avec le chemin de Loreto – impasse de Loretto, côté pair et impair - chemin de Loretto, côté pair, de l'intersection avec la rue des Romarins jusqu'à la fin du chemin et côté impair, de l'intersection avec l'avenue maréchal Moncey jusqu'à la fin du chemin - lieudit Boschetto - lieudit "Mulinaccio" - lieudit "Saint Antoine" - pépinières de Castelluccio - route du Vittulo - rue des Arbousiers
Bureau 0018 1ère circonscription législative	Groupe scolaire Loretto – avenue maréchal Moncey – maternelle - réfectoire	Avenue de la grande armée, côté impair et côté pair, de l'immeuble des Orangers non compris au quartier des Jardins de l'Empereur – Immeuble Austerlitz – Immeuble Charles Marie – Immeuble Laetitia – Immeuble Roi de Rome – Immeuble Wagram – place de Lodi – quartier des Jardins de l'Empereur Villas – rue de Castiglione – rue de Montenotte – rue des Oliviers – rue des Vignes – rue Henri Maillot, côté impair, de l'intersection avec le chemin de l'Olivetto jusqu'à l'intersection avec la rue des Oliviers - rue Henri Maillot, côté pair, de l'intersection avec la route du Salario jusqu'à l'intersection avec la rue des Oliviers
Bureau 0019 1ère circonscription législative	Ancienne chambre de métiers - 75 cours Napoléon	Avenue Jean Jérôme Levie, côté pair – chemin de Loretto, côté pair, de l'intersection avec la rue Colonna d'Ornano (Poste) jusqu'à l'intersection avec la rue des romarins et côté impair de l'intersection avec la rue Colonna d'Ornano (Poste) jusqu'à l'intersection avec l'avenue maréchal Moncey - cours Napoléon de la rue Bévérini Vico à la rue Docteur Del Pellegrino, soit du n° 67 au n° 81 côté impair - jetée du Margonajo - La grimette – lieudit Punta Pozzo di Borgo - place de la gare - place Paulin Colonna d'Istria - port de plaisance – quartier de la Vilette - quartier de l'Amirauté - rue Colonel Colonna d'Ornano du n° 1 au n° 11 et du n° 2 au n° 16 - rue Conventionnel Salicetti - rue Del Pellegrino, côté pair du n°2 au n°22 et côté impair, du n°1 au n°23 - rue docteur et préfet Cauro - rue Hyacinthe Campiglia - rue Jérôme et Barthélémy Maglioli du n° 9 au n° 19 côté impair et du n° 6 au n° 22 côté pair, c'est-à-dire jusqu'à la rue Colonel Colonna d'Ornano - rue Michel Bozzi – rue Saint Antoine – rue Sainte Lucie – terre plein de la gare DDTM
Bureau 0020 1ère circonscription législative	Ecole élémentaire Danielle Casanova	Avenue Beverino Vico, côté pair – avenue de la grande armée, côté pair de l'immeuble Rond Point à l'immeuble des Orangers – avenue Kennedy du n° 2 au n° 12, côté pair y compris HLM Saint Jean bt C et du n°1 au n°7, côté impair - boulevard Dominique Paoli du n° 20 au n° 24 bis côté pair et du n° 21 au n° 27 côté impair y compris HLM Saint Jean bât. A-B-F et l'immeuble Panero, bât. C - Cité HLM Saint Jean, bât. D1, D2, E, G, H, I et J (Montée Saint Jean) - cours Napoléon de la rue Del Pellegrino jusqu'au carrefour Paulin Colonna d'Istria, soit du n° 83 au n° 115 côté impair – impasse Alban - Montée Saint Jean (1, 3 et 5) – rue Colonel Colonna d'Ornano, du n° 20 au n° 28, côté pair et du n° 11 bis au n° 17 (résidences San Michele et Triana), côté impair - rue Antoine Sollacaro, côté pair et impair - rue Del Pellegrino, côté pair soit du n° 24 au n° 26 – rue des Violettes – rue fontaine d'Ajaccio
Bureau 0021 1ère circonscription législative	Groupe scolaire Saint Jean - école maternelle - avenue Kennedy	Avenue maréchal Moncey, côté impair, de l'intersection avec le chemin de Loreto à la jonction avec l'avenue Président Kennedy - avenue maréchal Moncey, côté pair, de l'intersection avec l'avenue Colonna d'Ornano à la jonction avec l'avenue Président Kennedy - avenue Président Kennedy du n° 14 au n° 28, y compris H.L.M. Saint Jean (bât. O et P) et la résidence Bellevue – rue Aspirant Michelin (immeuble le Golo) - rue de la gravona (H.L.M. K1, K2, M et Q) – rue Del Pellegrino, côté impair, soit du n°25 au n°31 (immeuble le Porto) – rue des Romarins, côté pair - rue Dominique Frassati - rue Laurent Cardinali
Bureau 0022 1ère circonscription législative	CES des Padule - Rue Nicolas Peraldi –bâtiment de droite salle 301	Chemin Croix d'Alexandre - Chemin de Biancarello (de l'intersection avec la montée Saint Jean jusqu'à l'entrée des immeubles Daphné, Azalé, Cytises et Balisier) et immeubles Cerisaie, Roseaux, Valéry A, B, C, D et résidence Sainte Cécile - chemin des Roseaux - lieudit les Barraques - montée Saint Jean résidence Savreux bât. A et B - résidence Brasilia (avenue Biancamaria) - résidence Laetitia Ramolino - résidence l'Olmo - résidence Pauline Bonaparte et résidence U Piopu (Route d'Alata)

Bureau 0023 1ère circonscription législative	CES des Padule - Rue Nicolas Peraldi –bâtiment de droite salle 303	Cours Jean Nicoli du n° 1 au n° 17 - lieudit l'Olmo - lieudit Palma - lieudit San Biaggiolo – lieudit San Biaggiotto – montée Saint Jean (non compris HLM Saint Jean D1, D2, E, G, H, I, J et la résidence Savreux bât. A et B) - résidence les Amandiers A, B, C, D (avenue Biancamaria) - route d'Alata côté impair, de l'intersection avec le boulevard Abbé Recco au chemin de Campiccioli non compris – route d'Alata côté pair, de l'intersection avec le boulevard Abbé Recco jusqu'au lotissement Palma compris (1 <sup>er</sup> embranchement après l'acqueduc) – route de la Carosaccia, (A Merendella, Jardins des Milelli, Terrasses des Milelli) – route des Milelli – rue des Citronniers – rue des Eucalyptus – rue des Orangers - rue des Pommiers – rue du 1 <sup>er</sup> Bataillon de Choc – rue Paulin Colonna d'Istria, côté pair du n° 2 au n° 14 plus les immeubles Les Troènes, Florides et Louisiane – rue Paulin Colonna d'Istria, côté impair du n° 1 au n° 27
Bureau 0024 1ère circonscription législative	Groupe scolaire des Cannes – rue Jean Chiappe	Cité des Cannes – place des Cannes – place maréchal Delattre de Tassigny – rue Ange Moretti - rue des Cannes – rue des Joncs – rue François Simongiovani - rue Jean Chiappe - rue Pierre Bonardi - traverse des Cannes
Bureau 0025	Groupe scolaire des Cannes – rue Jean Chiappe	Quartier des Padule – rue des Primevères - rue Nicolas Peraldi – boulevard Abbé Recco du rond-point de la route d'Alata au rond-point de la rue Achille Peretti et du boulevard Sebastianu Costa
Bureau 0026 2ème circonscription législative	Collège Arthur Giovoni – hall d'entrée boulevard Sebastianu Costa	Avenue maréchal Lyautey (partie haute), immeuble Emeraude, immeuble Rubis, immeuble Topaze, LEP Carcopino, immeuble Le Lannes, immeuble Murat, résidence Empire et résidence Rocate – boulevard Louis Campi, côté impair entre le rond-point qui dessert l'avenue Maréchal Juin et la résidence Opéra non comprise - chemin d'Alzo di Leva, à partir du rond-point situé entre le boulevard Abbé Recco et le boulevard Sebastianu Costa jusqu'à l'acqueduc du canal de la Gravona – chemin d'Erbajolo, du rond-point Sebastianu Costa (hypermarché Carrefour) jusqu'à l'acqueduc - chemin du Finosello, du rond-point Sebastianu Costa (hypermarché Carrefour) jusqu'à l'acqueduc (résidence A Mandarina et maison de repos comprise) – cours Jean Nicoli, de la rue Ange Moretti à la rue de Candia non comprise – lieudit Alzo di Leva
Bureau 0027 2ème circonscription législative	Groupe scolaire Jérôme Santarelli – chemin de Candia – salle primaire	Avenue maréchal Lyautey (partie basse), résidence Orangerie, la Closerie, Jardins du Finosello, le Kellerman, le Massena, le Mozart, immeuble Martinetti, résidence Premier Consul, résidence Finosello, résidence les Jardins – chemin de Candia, côté impair (groupe scolaire Santarelli, villas et la résidence A Crucianella) – impasse Candia - rue Achille Peretti - rue de Candia, côté impair, du cours Prince Impérial à l'origine de la rue François Pietri - rue des Anémones – rue des Tamaris - rue Elie Exiga - rue Vincent de Moro Giafferri
Bureau 0028 2ème circonscription législative	Ecole élémentaire Simone Veil - rue François Pietri - réfectoire	Avenue Maréchal Juin, côté pair, du cours Prince Impérial aux bât. P et Q de Provence Logis non compris - rue Andria Fazi - rue des Archives - rue François Pietri - rue Jean Luis - rue Louis Nyer
Bureau 0029 2ème circonscription législative	Ecole temporaire - rue Andria Fazi – salle de restaurant	Avenue Mont Thabor côté impair, jusqu'à la cité des douanes comprises – boulevard Georges Pompidou, de l'embranchement du cours Noël Franchini jusqu'à la rue du Mont Thabor côté impair – chemin de Pietralba – cours Docteur Noël Franchini, côté pair, du cours Prince Impérial au rond-point (intersection entre la route de Mezzavia et la route du Stiletto) et cours Docteur Noël Franchini, côté impair, du cours Prince Impérial à la résidence l'Orée du bois non comprise – cours Prince Impérial côté impair, soit de la rue de Candia non comprise au foyer Notre Dame compris – route A Madunuccia côté pair du rond-point de La Sposata à la résidence La Sposata comprise – rue des Cigales – rue François Coty - rue Jacques Gavini - rue Paul Poggionovo
Bureau 0030 2ème circonscription législative	Ecole élémentaire Simone Veil - rue François Pietri – salle C.L.S.H	Avenue maréchal Juin, Provence Logis tour M21, le Maréchal, Hauts de Petra di Mare – avenue maréchal Juin, côté impair et côté pair à partir de la piscine Cannetons non comprise – boulevard Louis Campi, du rond-point de l'avenue maréchal Juin, côté pair jusqu'à la station service BP
Bureau 0031 2ème circonscription législative	Ecole élémentaire Simone Veil - rue François Pietri – salle C.L.S.H	Avenue maréchal Juin, résidence Petra di Mare I et II – chemin de Candia, côté pair (de la rue François Pietri à l'extrémité du quartier Candia) – rue de Candia, côté pair du cours Prince Impérial à l'origine de la rue François Pietri – rue Paul Giacobbi
Bureau 0032 2ème circonscription législative	Groupe scolaire Pietralba – rue Nonce Bénielli - réfectoire	rue André Touranjon - rue Colonel Paul Letia - rue des Menuisiers - rue Roland Giovannangeli

Bureau 0033 2ème circonscrip <sup>o</sup> législative Bureau centralisateur de cette circonscrip <sup>o</sup>	Groupe scolaire Pietralba - rue Nonce Benielli - hall d'entrée gauche	Avenue Mont Thabor côté pair
--	---	------------------------------

Bureau 0034 2ème circonscrip <sup>o</sup> législative	Groupe scolaire Pietralba - rue Nonce Benielli - hall d'entrée droite	Boulevard Georges Pompidou, à partir de l'embranchement de la rue du Mont Thabor côté pair jusqu'au rond-point de l'ancienne route de Sartène - route du Docteur Jean Paul de Rocca Serra, côté pair et impair, du boulevard Georges Pompidou jusqu'à un point distant de 720 mètres - de la Scierie - chemin de Lazaretto - chemin de Saint Joseph - chemin du Parc de la Marine - lieudit Lazaretto - Lieudit Valle Maggiore - Parc Saint Joseph - quartier d'Aspretto - quartier Saint Joseph - route d'Aspretto - route de l'Aéronavale - route de l'ancienne batterie d'Aspretto
Bureau 0035 2ème circonscrip <sup>o</sup> législative	Maternelle Pietralba - rue Nonce Benielli - réfectoire	Avenue Mont Thabor, côté impair à partir de la cité des douanes non comprise - quartier Pietralba - rue Martin Borgomano - rue Nonce Benielli
Bureau 0036 2ème circonscrip <sup>o</sup> législative	Maternelle Pietralba - rue Nonce Benielli - salle de jeu	Chemin de Budiccione - lieudit Budiccione - lieudit Madunuccia - rue des Terrasses fleuries - rue du Soleil levant - rue Méditerranée
Bureau 0037 2ème circonscrip <sup>o</sup> législative	Complexe sportif Jean Nicoli - Vignetta	Route du Docteur Jean Paul de Rocca Serra côté pair et impair, d'un point situé 720 mètres après le boulevard Georges Pompidou au rond-point de la T21 (magasin « Monsieur Bricolage ») - route du 9 Septembre 1943, côté pair et impair - Lieu-dit Campo dell'Oro - lieu-dit Ricanto - lieu-dit Timizzolo - lieu-dit Vazzio - lieu-dit Vignetta - route de Campo dell'Oro - route du Vazzio
Bureau 0038 2ème circonscrip <sup>o</sup> législative	Groupe scolaire Jean Moulin - rue des Magnolias - salle polyvalente	Rue des Magnolias - boulevard Louis Campi, côté pair et impair, à partir de la station service BP jusqu'au rond point (intersection entre la route du Stiletto et la route de Mezzavia) - chemin Alzo di Leva, de l'ancien canal de la Gravona (Villa A Sulana comprise) à la fin du chemin - chemin d'Erbajolo, de l'ancien canal de la Gravona (Villa Alice comprise) à la fin du chemin - chemin du Finosello et lieu-dit du Finosello, de l'ancien canal de la Gravona jusqu'au lieu-dit la Sorba - cours docteur Noël Franchini, côté impair, de la résidence l'Orée du bois comprise au rond-point (intersection entre la route de Mezzavia et la route du Stiletto) - lieu-dit Arbajola - lieu-dit la Sorba
Bureau 0039 1ère circonscrip <sup>o</sup> législative	Groupe scolaire Jean Moulin - rue des Magnolias - hall d'entrée gauche	Chemin de Campiccioli, côté pair et impair, de l'intersection avec la route d'Alata à l'intersection avec l'impasse des mimosas comprise - Fontaine des prêtres - Hauts de Budiccione - lieu-dit Alze le piagge - lieu-dit Campiccioli - lieu-dit Forcio - lieu-dit les Moulins blancs - lieu-dit Pratale - lieu-dit Prati - lieu-dit San Biaggio - lieu-dit San Remedio - lieu-dit Sualele - route d'Alata, côté impair, du chemin de Campiccioli compris jusqu'au col de Pruno non compris (limite communale) - route d'Alata, côté pair du Lot. Palma non compris jusqu'au col de Pruno non compris (limite communale) - Lot. Neri (Sept ponts).
Bureau 0040 1ère circonscrip <sup>o</sup> législative	Mezzavia - Groupe scolaire Stiletto - école primaire - salle n° 1	Ancien chemin d'Appietto, côté pair et impair - chemin d'Acqualonga - chemin de la Sposata - chemin du Ranocchietto - lieudit de Mezzavia (non compris le lotissement Mancini) - lieudit Acqualonga - lieudit Renasca - lieudit Sposata - lieudit Stiletto - lieudit Suartello - route de Mezzavia (non compris le lotissement Mancini) - route de Suartello - route du Stiletto - route A Madunuccia, du rond-point de La Sposata (résidence La Sposata non comprise) au rond-point situé à la fin de l'agglomération de Mezzavia (rond-point route de Calvi).
Bureau 0041 1ère circonscrip <sup>o</sup> législative	Mezzavia - Groupe scolaire Stiletto - école primaire - hall	Lieudit Alzicciu - lieudit Campi di Fiori - lieudit Cara - lieudit Confina - lieudit Confinaccia - lieudit Manicola-Vecchia - lieudit Mezzavia - lieudit Miniatojo - lieudit Mozza - lieudit Pigiarella - lieudit Porcelone - lieudit Stanacciu - lieudit Terra Vecchia Soprana - lieudit Terra Vecchia Sottana - lieudit Valle de l'Escolle - lotissement Mancini - route de Bastia - route de Calvi
Bureau 0042 1ère circonscrip <sup>o</sup> législative	Ecole Forcioli-Conti - rue Forcioli-Conti - réfectoire	Bureau de rattachement dérogatoire pour : - les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L.79 du code électoral ; - les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ; - les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code

<b>Alata</b>			
Bureau 0001	Mairie d'Alata village	A partir du Castelettu, marchesi, Scagliola, paese di Lava, ferme vers le col du Pruno, monticchji, château de la Punta, secteur du Pruno (mezzacqui), Maison BATTISTI et la ferme, Marie CASASOPRANA, Lot Pratti et toute la montée jusqu'au village d'Alata	Ajaccio
Bureau 0002	Groupe scolaire de Trova	A partir du Picchju, Pietrosella, Baslisaccia, Contra, Cataru, Chioccia, bas d'Alata jusqu'à Villaranda	
Bureau 0003	Mairie d'Alata village	A partir du lotissement Castagnola (à droite et à gauche de la route), embranchement de Boda, Olmarelli, Cardiglione, San Benedetto, Strippicia, Poggiolo, maison Jacques François, Chioselli, Forcala	
Bureau 0004	Groupe scolaire de Trova	A partir du rond point de Trova, Lotissement Luciani, Tuscia, Lot Les Collines de Trova, Trova, Ranucchiettu, Griggiola, Ficciolosa	
<b>Albitreccia</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de réunion du conseil municipal - ancienne salle de classe désaffectée des garçons	Albitreccia	Ajaccio
Bureau 0002	Mairie annexe – Bisinao - salle de réunion	Hameau de Bisinao	
Bureau 0003	Mairie annexe - Monte Rosso - salle de réunion	Hameau de Monte Rosso	
Bureau 0004	Pôle d'animation sociale (bureau centralisateur)	Pour les électeurs et électrices du hameau de Molini	
<b>Altagène</b>			
Bureau 0001	Mairie – Manchiano - salle de délibération du conseil municipal		Sartène
<b>Ambiegna</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Appietto</b>			
Bureau 0001	Ecole primaire d'Appietto village - salle de classe n° 3	Appietto village	Ajaccio
Bureau 0002	Ecole maternelle de Volpaja - cantine	Hameau de Volpajolo	
<b>Arbellara</b>			
Bureau 0001	Mairie – bâtiment communal - salle des délibérations		Sartène
<b>Arbori</b>			
Bureau 0001	Mairie - maison commune - centre du village.		Ajaccio
<b>Argiusta-Moriccio</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des fêtes 1 <sup>er</sup> étage		Sartène
<b>Arro</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des fêtes.		Ajaccio
<b>Aullène</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle du rez-de-chaussée		Sartène
<b>Azilone-Ampaza</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de la mairie	Pour les électeurs et électrices de ce hameau	Ajaccio
Bureau 0002	Mairie annexe d'Ampaza	Pour les électeurs et électrices de ce hameau	
<b>Azzana</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Balogna</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes du presbytère		Ajaccio
<b>Bastelica</b>			

<b>Bastelicaccia</b>			
Bureau 0001	Mairie - Salle des mariages	Quartier de la mairie, Suaralta, Suaralta Vecchia, Alivella, Forcola, Pisciatello, Pozzo, Case Nove	Ajaccio
Bureau 0002	Ancienne école de Bottacina	Bottacina, Colombina, Petre Alte, Casaccia, Sornagone, Croce, Favale, Licciola, Cagili, Muruccia, Pedocchio	
Bureau 0003	Salle des fêtes	Fontanaccio, Pastriciaello, Pitico, Giglione, Pinello, Pedito Mozzo, Carditelli, Mascarone, Cuara, Mela	
<b>Belvédère-Campomoro</b>			
Bureau 0001	Mairie		Sartène
<b>Bilia</b>			
Bureau 0001	Mairie		Sartène
<b>Bocognano</b>			
Bureau 0001	Bâtiment U PALAZZU – quartier Moraschi		Ajaccio
<b>Bonifacio</b>			
Bureau 0001	Ecole maternelle – rez de chaussée – entrée rue des Pachas	haute ville et Marine, quais nord, Noël Beretti, Jérôme Comparetti, Banda del Ferro, rue Saint Erasme, montée Rastello, avenue Charles de Gaulle pour les électeurs et électrices de l'avenue Sylvere Bohn, et les lieudits de Chiova d'Asino, Poggio d'Olmo, Sapparelli, Suartone	Sartène
Bureau 0002	Ecole maternelle – rez de chaussée – entrée rue des Pachas	quartiers est : Longone, Spiaggia, Arenaggio, Brancuccio, Carruba, Vallée de Saint Julien, Montéléone, Pertusato, Licetto, Bocca di Valle, Saint Jean, Ciappili, Spérone, Falatte, Gallo, Corcone, Cartarana, Casella, Pian del Fosse, Cala Longa, route de Cala Longa, Santa-Manza, Maora	
Bureau 0003	Ecole maternelle – rez de chaussée – entrée rue des Pachas	quartiers : Valle, Padorelle, Pettarigo, Carpa, Cavallo Morto, Finocchio, Capo del Fico, Campagro, Caprille, Pomposa, Musella, Fontanaccia, Filetta, Parmentile, Château Balesi, Canalli, Peroxi, route de Canetto, Canetto, Baccosa, Carciarone, Franco, hameaux de Bacarello, Pian di Capello, Foce dell'Edera, Sappa, Padollo, Cardo, Caniggione, Finosa, Sappa di Calle, Tonnara plage, Ile Cavallo (quartier ouest)	
<b>Calcatoggio</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie – place du Dr Versini		Ajaccio
<b>Campo</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Cannelle</b>			
Bureau 0001	Salle des délibérations de la mairie		Ajaccio
<b>Carbini</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes – quartier Araviscia		Sartène
<b>Carbuccia</b>			
Bureau 0001	Salle de réunion située sous la mairie (accès par la cour de l'école primaire)		Ajaccio
<b>Cardo Torgia</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Cargèse</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de réunion du conseil municipal située rue Marbeuf		Ajaccio
<b>Cargiaca</b>			
Bureau 0001	Mairie – salle des délibérations		Sartène
<b>Casaglione</b>			
Bureau 0001	Mairie village	Pour les électeurs et électrices du chef-lieu.	Ajaccio
Bureau 0002	Tiuccia - Casa di l'associi	Pour les électeurs et électrices de ce hameau ainsi que ceux de Capraja et l'Azzo	

Bureau 0001	Mairie - salle du conseil municipal sise au rez-de-chaussée du groupe scolaire		Ajaccio
-------------	--	--	---------

<b>Casalabriva</b>		
Bureau 0001	Salle polyvalente - route du bas - RD 657	Sartène

<b>Cauro</b>			
Bureau 0001	Cantine scolaire - derrière la mairie principale	Depuis les limites des communes de Bastelica, Grosseto Prugna, Eccica Suarella (nord-est et sud de Cauro) jusqu'aux lieudits Seminario, Saint Jean de Pisciatello (ouest de Cauro)	Ajaccio
Bureau 0002	Mairie annexe des Prunelli – résidence Prunelli 2	Depuis les lieudits Seminario (zone agricole non habitée) et Sain Jean de Pisciatello inclus jusqu'aux limites de la commune avec celles de Grosseto Prugna : route de Pila Canale et de Monte Rosso, hameau de Bomorto, lotissements Prunelli 1, 2 et 2 Rocade, Capituro et Capituro 2, domaine de Capituro (sud-ouest de Cauro) et jusqu'aux limites de la commune avec celles de Bastelicaccia et Eccica Suarella : lieudit Saint Jean de Pisciatello (nord-ouest de Cauro)	
<b>Ciamanacce</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de classe désaffectée		Ajaccio
<b>Coggia</b>			
Bureau 0001	Mairie de Coggia	A partir de la maison Caviglioli jusqu'au village inclus	Ajaccio
Bureau 0002	Salle polyvalente – Lieudit Penisolu	A partir du lotissement Capella vers l'embranchement qui rejoint la route départementale vers Sagone jusqu'au ranch « U Pinu »	
<b>Cognocoli-Montichi</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle du conseil municipal	Pour les électeurs et électrices de Cognocoli-Montichi.	Ajaccio
Bureau 0002	Pratavone - ancienne école communale	Pour les électeurs et électrices de ce hameau	
Bureau 0003	Marato - ancienne école communale	Pour les électeurs et électrices de ce hameau	
<b>Conca</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de réunion du conseil municipal		Sartène
<b>Corrano</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de délibération du conseil municipal		Ajaccio
<b>Coti-Chiavari</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des délibérations		Ajaccio
<b>Cozzano</b>			
Bureau 0001	Mairie		Ajaccio
<b>Cristinacce</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de réunion du conseil municipal		Ajaccio
<b>Cuttoli-Corticchiato</b>			
Bureau 0001	Salle des mariages - entrée principale	lieudit Chiosu Comunu – lieudit Sgaritatu – lieudit Scamata – lieudit Tarraghju – lieudit Prununciale – lieudit Coddu di Paulu – lieudit Canale – lieudit Pughjale – Cuttoli 1	Ajaccio
Bureau 0002	Salle des mariages - entrée perron	Pour les électeurs et électrices de Cuttoli 2	
<b>Eccica Suarella</b>			
Bureau 0001	Salle de la cantine sise au rez-de-chaussée du bâtiment communal.		Ajaccio
<b>Evisa</b>			
Bureau 0001	Mairie – groupe scolaire		Ajaccio
<b>Figari</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes de la mairie	secteurs situés le long du CD859 : hameaux de Monticello, Forcalella, Stellone, Figari, Tivarello, Caravone, Nivalella, secteur aéroport et groupe scolaire, lotissement les chênes, HLM du stade et ancienne gendarmerie, quartiers Vittoli, la Falcia, Vignola, Manarina et Tenuta.	Sartène
Bureau 0002	Ecole primaire de Figari	hameaux situés à l'est de Figari village : hameaux de San Gavino, Poggiale, Valicella, LD Terraghju, Tarabucetta, Pruno et Ogliaistello	
<b>Foce Bilzese</b>			

Bureau 0001	Mairie		Sartène
<b>Forciolo</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio

<b>Fozzano</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Sartène
<b>Frasseto</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de classe désaffectée - rez-de-chaussée de la maison communale		Ajaccio
<b>Giuncheto</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des fêtes		Sartène
<b>Granace</b>			
Bureau 0001	Mairie - village		Sartène
<b>Grossa</b>			
Bureau 0001	Salle de réunion de la mairie		Sartène
<b>Grosseto-Prugna</b>			
Bureau 0001	Salle polyvalente - mairie de Grosseto-Prugna	Pour les électeurs et électrices de Grosseto-Prugna	Ajaccio
Bureau 0002	Ecole primaire de Porticcio	Les hauts de Benista, Les jardins du Rotolo, A Pineta, Prete Natale, Rotolo, Colline des fleurs, Quarcio, Bd Marie-Jeanne Bozzi, Casavone, Candilelli, Capitello, Benista, Bomorto, Zizoli, relais de la Tour, Veta, la Lunera, Marina viva, CCAS, Jardins de Porticcio, la Chenaie, le Bella Vista, la Reserve, Ambiente, lieudit Veta, 212 bd Marie-Jeanne Bozzi, 256 bd Marie-Jeanne Bozzi, 213-214-15-216 bd Marie-Jeanne Bozzi, lieudit Caldarascu, résidence Santa Ghjulia, Paese 1, Paese 2, les Echoppes, Tamaris	
Bureau 0003	Salle des fêtes de Porticcio	Hauts et bas de la résidence du Golfe, Terra Bella, Paesolu, Ondella, la Rocade, route centre équestre, les Chênes, les Echoppes, Domaine Frassu/ Residence frasso, Jardins de Porticcio, A Storia, lieudit Viva	
Bureau 0004	Amphithéâtre de Porticcio	A Fornaccia, A Signoria, Clos des orangers, Scaglione, A California, les Marines, route du Château d'eau, Les Cannes, Alba Serena, Jardins des Marines, Scaglione, Domaine de la Viva, Hermes, Athena, les Terrasses de Porticcio, la Rocade, chemin des Cannes, route des Cannes, immeuble Galatée, le Parc de Porticcio, Casa Bianca, bd Marie-Jeanne Bozzi jusqu'au 420, Suite Home, Terra di Sole, camping mare e Macchgja, les Hauts des Terrasses de Porticcio	
Bureau 0005	Mairie annexe de Porticcio	420 bd Marie-Jeanne Bozzi jusqu'à la fin du bd Marie-Jeanne Bozzi, résidence de Scaglione, Hôtel club, la Closerie, Tinarello, les Jardins du fort, route du Fort, les Vallons du Fort, la Palmeraie, immeuble Francois Salini, Clos de Porticcio, immeuble Santi, domaine de la Pointe, Hameaux du soleil, domaine de Lorello, U Vescu, Punta di Vescu, Tinarella, Arpege, les Couchants, les Hauts de Porticcio, l'Alba, les Mas du soleil, Piattonne, Uccioli, Auccioli, les Collines de Porticcio , Rivoli	
<b>Guagno</b>			
Bureau 0001	Salle des délibérations de la mairie		Ajaccio
<b>Guarguale</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Guitera-les-Bains</b>			
Bureau 0001	Mairie		Ajaccio
<b>Lecci</b>			
Bureau 0001	Mairie		Sartène
<b>Letia</b>			
Bureau 0001	Saint Martin - mairie - salle de réunion	Pour les électeurs et électrices de ce hameau	Ajaccio
Bureau 0002	Saint Roch - ancien presbytère	Pour les électeurs et électrices du hameau Saint Roch	
<b>Levie</b>			

Bureau 0001	Mairie - rue Sorba	Levie	Sartène
Bureau 0002	Tirolu - mairie annexe	hameaux de Tirolu, Pantano, Carpolitano et Vignalella	

<b>Lopigna</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes hameau de Biglani Arinella		Ajaccio
<b>Loreto di Tallano</b>			
Bureau 0001	Mairie – centre du village - salle de la mairie – 1 <sup>er</sup> étage		Sartène
<b>Marignana</b>			
Bureau 0001	Mairie - maison commune		Ajaccio
<b>Mela</b>			
Bureau 0001	Mairie – cours Simon Casanova		Sartène
<b>Moca Croce</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes		Sartène
<b>Monacia d'Aullene</b>			
Bureau 0001	Mairie - quartier Caserne	Monaccia	Sartène
Bureau 0002	Hameau de Gianuccio	Hameau de Gianuccio	
<b>Murzo</b>			
Bureau 0001	Mairie		Ajaccio
<b>Ocana</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes		Ajaccio
<b>Olivese</b>			
Bureau 0001	Bâtiment communal		Ajaccio
<b>Olmeto</b>			
Bureau 0001	Salle polyvalente d'Olmeto – 4 rue Nicolas Lucchini	Pour les électeurs et électrices du chef-lieu	Sartène
Bureau 0002	Salle polyvalente d'Olmeto – 4 rue Nicolas Lucchini	hameaux de Miluccia - Piattana - Abbartello - Vitricella et Les hauts de Baracci	
<b>Olmiccia</b>			
Bureau 0001	Mairie		Sartène
<b>Orto</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Osani</b>			
Bureau 0001	Salle polyvalente de la mairie		Ajaccio
<b>Ota</b>			
Bureau 0001	Mairie		Ajaccio
<b>Palneca</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de classe de l'école des garçons		Ajaccio
<b>Partinello</b>			
Bureau 0001	Mairie (ancienne Poste)		Ajaccio
<b>Pastricciola</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Peri</b>			
Bureau 0001	Mairie village	Habitants du village, Olmo, Salasca, Fiuminale, Patarra, Vizza, Albitreto + habitations côté gauche de la RN 193 direction Ajaccio jusqu'à l'entrée du Cavone, et à partir de l'entrée, les habitations côté gauche jusqu'au stade + côté droit de la RN 193 vers Ajaccio début de la commune jusqu'à l'embranchement du Pantano	Ajaccio
Bureau 0002	Mairie annexe de Peri - lieu-dit Facciata-Rossa (à côté de la gendarmerie)	Toutes les autres habitations de la plaine de Peri 2 salles de vote sont prévues sur l'ALSH (répartition par ordre alphabétique A : M et M : Z)	
<b>Petreto-Bicchisano</b>			

<b>Petreto-Bicchisano</b>			
Bureau 0001	Maison des services		Sartène

Piana			
Bureau 0001	Place de la mairie		Ajaccio
Pianottoli-Caldarelo			
Bureau 0001	Salle de la mairie - rez-de-chaussée		Sartène
Pietrosella			
Bureau 0001	Mairie	Isolella	Ajaccio
Bureau 0002	Rupione	Rupione	
Bureau 0003	Village	village Mulini	
Pila Canale			
Bureau 0001	Salle des fêtes, groupe scolaire		Ajaccio
Poggiolo			
Bureau 0001	Mairie – rez de chaussée		Ajaccio
Porto-Vecchio			
Bureau 0001	Groupe scolaire Joseph Pietri - rue Pasteur	Centre ville intra-muros, ceinture est	Sartène
Bureau 0002	Groupe scolaire Joseph Pietri - rue Pasteur	Quartier ouest extra-muros	
Bureau 0003	Ecole primaire Toussaint et Marie Marcellesi - rue St Vincent	Quartier est extra-muros, quartiers sud et sud-est extra-muros	
Bureau 0004	Ecole primaire du hameau de Trinité	Hameaux au nord de la cité, quartier nord extra-muros, Pezza Cardo, Trinité, Torre	
Bureau 0005	Ecole primaire de Muratello	Hameaux à l'ouest de la cité, Muratello, Mela, Bala	
Bureau 0006	Maison communale de Precojo	Hameaux sud et sud-ouest de la cité	
Bureau 0007	Collège Maria de Peretti – biaggiola – collège II	Hameaux sud-ouest de la cité, Ceccia, Stabiacciu, Pianelli, Arca, Baggiola	
Bureau 0008	Collège Léon Boujot – rue Vincentellu d'Istria	Quartier nord extra-muros, Marina di Fiori	
Bureau 0009	Ecole primaire de Muratello	Hameaux de l'Ospedale, Cipponu, Renajolo, Pascialella, Ferruccio, route de Muratello	
Bureau 0010	Collège Maria de Peretti – biaggiola – collège II	Quartiers sud et sud-est extra-muros, hameaux sud-est de la cité, Piccovaggia, Palombaggia, Bocca del'Oro	
Bureau 0011	Collège Léon Boujot – rue Vincentellu d'Istria	Hameaux nord-ouest de la cité, Palavesa, quartier Turriccioli	
Bureau 0012	Ecole primaire Toussaint et Marie Marcellesi – rue St Vincent	Quartier Agnareda, Belleville, Avretto, Voie Romaine, rue Maréchal Juin	
Propriano			
Bureau 0001	Hôtel de ville rez-de-chaussée – salle des délibérations - entrée côté avenue Napoléon III	Chemin des plages (côté impair), rue de la Marine – quai l'Herminier – avenue Napoléon III - rue Jean Pandolfi (côté pair) - rue des pêcheurs - rue Camille Pietri - quartier Grossetti - quartier de la plaine – rue Bonaparte – quartier Château d'If – rue du Général de Gaulle (côté pair) – rue Pascal Paoli – impasse Quatrina.	Sartène
Bureau 0002	Nouvelle école primaire rez de chaussée situé 11 rue Jean Donat Léandri	rue du Général de Gaulle (côté impair) – rue du 9 septembre – rue de la Miséricorde – rue de l'Eglise – rue Martin Sorba – rue Tomasini – rue Jean Donat Léandri – rue des écoles – quartier Terra Nova – route de la Corniche – Pruno Cervone – quartier Mancinu – Bartaccia – route de Viggianello – Vigna Majo – Chioso Soprano – San Ghjaseppu (coté impair) – Santa Giulia (côté impair).	
Bureau 0003	Collège Jean Nicoli – quartier de la Plaine – 7 rue Jean Pandolfi	Montée de la Paratella – La Paratella – San Ghjaseppu (côté pair)- Pinedda – chemin des plages (côté pair) – rue Casanova d'Arracciani – Funtana di U Frusteru – rue Jean Pandolfi (côté impair) - Santa Giulia (côté pair) – Suarella – pont d'Arena Bianca – Stigna – Brindigaccia – Tralavettu – Tavarìa – Fosso – Portigliolo – Tivolaggio	
Quasquara			
Bureau 0001	Mairie - Vazzina - salle des délibérations du conseil municipal		Ajaccio

<b>Quenza</b>			
Bureau 0001	Groupe scolaire situé à 50 m de la mairie – salle mitoyenne de la salle de classe située au rez-de-chaussée		Sartène
<b>Renno</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle rez-de-chaussée		Ajaccio
<b>Rezza</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Rosazia</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle de classe désaffectée de la maison communale – rez-de-chaussée droite en entrant.		Ajaccio
<b>Sainte Lucie de Tallano</b>			
Bureau 0001	Mairie de Sainte Lucie de Tallano - salle des délibérations	Sainte Lucie, Poggio et Saint André	Sartène
Bureau 0002	Chialza - mairie annexe	hameaux de Chialza, Matra, Orio, Bise, Casabianca et Compoli	
<b>Sainte Marie Sicchè</b>			
Bureau 0001	Salle polyvalente de la mairie		Ajaccio
<b>Salice</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes - côté nord -au rez-de-chaussée de la mairie		Ajaccio
<b>Sampolo</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>San Gavino di Carbini</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie de San Gavino di Carbini village -- place du 9 septembre 1943	San Gavino et hameau de Saparamaggiore	Sartène
Bureau 0002	Gualdariccio - maison communale	Hameaux de Gualdariccio et de Giglio	
Bureau 0003	Araggio - mairie annexe	hameaux d'Araggio, Gialla, Fossi, Fiumo d'Oso et Ribba	
<b>Sant'Andrea d'Orcino</b>			
Bureau 0001	Mairie – route départementale 101 – ancienne école		Ajaccio
<b>Santa Maria Figaniella</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des délibérations		Sartène
<b>Sari d'Orcino</b>			
Bureau 0001	Mairie – Castagnetto.		Ajaccio
<b>Sari Solenzara</b>			
Bureau 0001	Mairie de Sari village - salle des mariages et des réunions	Sari	Sartène
Bureau 0002	Solenzara - salle des fêtes (bureau centralisateur)	Hameau de Solenzara	
<b>Sarrola-Carcopino</b>			
Bureau 0001	Mairie - Salle du conseil municipal – lieudit « La Tour »	chef-lieu et hameaux de Mandriolo -Zalla - Camparata - Onda - Prati Tondo - Pantano - Facciata Rossa - Buretu - Bocca Carre - Petri Bianchi - Ribaroto le long du chemin départemental 361 traversant la plaine de Sarrola - Cardo de Saint-Pierre - Baleone (lotissement Pasqualini) - gare de Caldaniccia - gare de Mezzana - le long du chemin 161 traversant la commune	Ajaccio

Bureau 0002	Mairie annexe de Baleone – Centre Commercial « La Plaine »	hameaux de Aria Serena - Pernicaggio - Caldaniccia - Panchetta - Propriété Coti - Effrico - Ponte Bonello.	
-------------	--	---	--

<b>Sartène</b>			
Bureau 0001	Hôtel de ville – 20100 Sartène	place Porta - rue Sainte Anne - cours Général de Gaulle - avenue Jean Jaurès - rue Jean Codaccioni - rue Joseph Tafanelli - rue frères Bartoli - rue du Purgatoire - rue Commandant Tavera - rue Nicolas Pietri - quartier Pettragghiu - route de Propriano - avenue Giusti-Mondoloni - quartier Archinard - quartier Casabianca - H.L.M. cité Santa Barbara - quartier Santa Barbara - Rizzanese - place de Giovanni et place Maggiore - cours Bonaparte - rue Félicien Marchi	Sartène
Bureau 0002	Mairie annexe – ancien tribunal d'instance – 20100 Sartène	avenue Gabriel Peri - H.L.M. cité Canale - quartier Joseph Tramoni - immeubles Nicolai - cours Soeur Amélie - avenue Hyacinthe Quilichini - quartier Bassacciu - avenue Jean Nicoli - quartier Cabano - Bocc'Albitrina - Orasi - Ortolo - Serraggia - Roccapina - Tizzano	
Bureau 0003	Bibliothèque municipale – avenue Hyacinthe Quilichini – 20100 Sartène	rue Borgo - route de Mola - Mola - rue Licciola - Castagna - Pianoli - Fornaccia - boulevard Jacques Nicolai - Paccialeda Soprana - Les Trois Chapelles - Calderazza - Les Collines - route de Foce - rue Croce - rue Valère de Peretti - rue des Voûtes	
<b>Serra di Ferro</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle polyvalente		Ajaccio
<b>Serra di Scopamène</b>			
Bureau 0001	Mairie 1 <sup>er</sup> étage		Sartène
<b>Serriera</b>			
Bureau 0001	Salle de la mairie		Ajaccio
<b>Soccia</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des réunions du conseil municipal. Salle informatique en cas de double scrutin		Ajaccio
<b>Sollacaro</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des délibérations		Sartène
<b>Sorbollano</b>			
Bureau 0001	Mairie - salle des délibérations		Sartène
<b>Sotta</b>			
Bureau 0001	Salle polyvalente – groupe scolaire – via San Martinu		Sartène
<b>Tasso</b>			
Bureau 0001	Mairie		Ajaccio
<b>Tavaco</b>			
Bureau 0001	Mairie - lieudit Figarella		Ajaccio
<b>Tavera</b>			
Bureau 0001	Mairie – Lieudit Corsu Supranu		Ajaccio
<b>Tolla</b>			
Bureau 0001	Salle des fêtes		Ajaccio
<b>Ucciani</b>			
Bureau 0001	Cantine scolaire située dans le bâtiment communal de la mairie		Ajaccio
<b>Urbalacone</b>			
Bureau 0001	Mairie		Ajaccio
<b>Valle di Mezzana</b>			
Bureau 0001	Mairie - lieudit Poggiale		Ajaccio
<b>Vero</b>			
Bureau 0001	Salle de l'école primaire – salle cours moyen		Ajaccio

Vico			
Bureau 0001	Mairie - lieudit A Pianata	chef-lieu et hameaux de Nesa - Chigliani - Appriciani	Ajaccio
Bureau 0002	Mairie annexe de Sagone	agglomération de Sagone	

<b>Viggianello</b>			
Bureau 0001	Ecole primaire		Sartène
<b>Villanova</b>			
Bureau 0001	Mairie – salle des fêtes		Ajaccio
<b>Zérubia</b>			
Bureau 0001	Salle principale de la mairie		Sartène
<b>Zevaco</b>			
Bureau 0001	Mairie		Ajaccio
<b>Zicavo</b>			
Bureau 0001	Groupe scolaire		Ajaccio
<b>Zigliara</b>			
Bureau 0001	Ancienne salle de la mairie quartier Chiappe.		Ajaccio
<b>Zonza</b>			
Bureau 0001	Mairie - rez-de-chaussée	chef-lieu et hameaux de montagne	Sartène
Bureau 0002	Sainte Lucie de Porto-Vecchio – groupe scolaire de Ste Lucie de Porto Vecchio – salle de garderie	hameaux de Taglio-Rosso, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Pireddi, Tenuta, Cavo, Mangia-Gatta et Fautea	
Bureau 0003	Sainte Lucie de Porto-Vecchio – groupe scolaire de Ste Lucie de Porto Vecchio – salle de bibliothèque et d’activités	hameaux de la Testa, Vardiola, Caramontinu, Pinarello, Alteto, A Sarra, Bacca, Fiori, Cilagna, Cirindinu, Araso, Foce et Ferrulaghjolu	
<b>Zoza</b>			
Bureau 0001	Mairie		Sartène



PREFECTURE CORSE-DU-SUD

2A-2023-08-03-00001

03/08/2023

Arrêté portant règlement des budgets de la  
commune d'OTA pour l'année 2023 et les  
rendant exécutoires

**Arrêté n°  
portant règlement des budgets de la commune d'OTA pour l'année 2023 et les rendant  
exécutoires**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-2, R.1612-11 et R.1612-16 ;
- Vu le Code des juridictions financières et notamment son article R.244-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2021 nommant M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, nommé préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2022-11-3-03-00005 du 3 novembre 2022, portant délégation de signature à M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu la saisine de la Chambre régionale des Comptes enregistrée au greffe de la chambre le 26 avril 2023 fondée sur l'article L 1612-5 du Code général des collectivités territoriales au motif que le budget annexe « eau et assainissement » 2023 de la commune d'OTA ne présentait pas les conditions d'équilibre réel au sens de l'article L1612-4 du même code ;
- Vu l'avis de la Chambre Régionale des Comptes n°2023-0004 rendu le 25 mai 2023 constatant que les budgets primitifs 2023 du budget principal et du budget annexe « eau et assainissement » de la commune d'OTA n'ont pas été votés en équilibre réel ;
- Vu les délibérations en date du 26 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Ota rectifiant les budgets primitifs 2023, ensemble les délibérations du même jour rectifiant l'affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal et le budget annexe « eau et assainissement », instaurant une taxe relative à l'eau potable et l'assainissement, fixant les taux de la fiscalité locale 2023, établissant une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « eau et assainissement », enregistrées au greffe de la chambre le 4 juillet 2023 ;

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr) – [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)

Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A

- Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Ota n°35 en date du 11 juillet 2023 annulant la délibération n° 33 du 26 juin 2023 et modifiant les taux d'imposition pour l'exercice 2023 ;
- Vu la délibération n°37 du 11 juillet 2023 du conseil municipal de la commune d'OTA relative au refinancement d'un prêt relais pour un montant de 700 000€ arrivant à échéance en août 2023 ;
- Vu le 2<sup>ème</sup> avis n°2023-0004 bis de la Chambre régionale des comptes en date du 13 juillet 2023 constatant le caractère insuffisant des mesures de redressement prises par la commune d'Ota et proposant au préfet de régler et de rendre exécutoire les budgets pour l'exercice 2023 conformément aux propositions consignées aux tableaux annexés à l'avis.

**Considérant** que le conseil municipal de la commune d'Ota a, par délibérations du 26 juin 2023, adopté, pour le budget principal et le budget annexe «eau et assainissement» les mesures modificatives préconisées par la chambre régionale des comptes dans son avis n°2023-0004 du 25 mai 2023 ;

**Considérant** toutefois que la délibération n° 35 votant les taux de la fiscalité locale modifiés, tels que préconisés par la chambre régionale des comptes, et annulant de la délibération n°33 du 26 juin 2023, a été adoptée le 11 juillet 2023 ;

**Considérant** que l'article L 1612-5 du code général des collectivités territoriales précise que « *La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.*»

**Considérant** que l'avis de la chambre a été notifié par voie électronique au maire de la commune d'Ota le 6 juin 2023 ;

**Considérant** que la chambre régionale des comptes indique que, ladite délibération étant postérieure au délai d'un mois prescrit par l'article L 1612-5 du code général des collectivités territoriales, elle ne pouvait en tenir compte ;

**Considérant** que la chambre régionale des comptes a, dans son avis n°2023-0004 du 25 mai 2023, constaté que les crédits inscrits aux budgets annexes « camping » et « mouillage » n'avaient pas été évalués de manière sincère ;

**Considérant** que les corrections préconisées par la chambre régionale des comptes pour budgets annexes « camping » et « mouillage » n'ont pas été prises en compte par le conseil municipal de la commune d'Ota ;

**Considérant** que, afin d'assurer l'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe « eau et assainissement », la subvention d'équilibre versée par le budget principal est portée à 508 430,15€ (au lieu de 461 849,86€) ;

**Considérant** que, pour permettre le retour à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget principal, la chambre régionale des comptes préconise une augmentation de 28 % des taux d'imposition des différents produits fiscaux : TFB : 37,03 % ; TFNB : 76,94 % ; TH : 32,19 % et CFE : 26,88% ;

**Considérant** que, par délibération n° 35 en date du 11 juillet 2023, le conseil municipal de la commune d'Ota a annulé la délibération n° 33 du 26 juin 2023 et voté l'augmentation des taux d'imposition des différents produits fiscaux, conformément à l'avis de la Chambre régionale des comptes n°2023-0004 du 25 mai 2023 ;

**Considérant** que, par délibérations des 26 juin et 11 juillet 2023, l'essentiel des recommandations formulées dans l'avis n°2023-0004 du 25 mai 2023 a été validé par le conseil municipal de la commune d'Ota ;

**Considérant**, en conséquence, qu'il convient de régler et de rendre exécutoires les budgets 2023 de la commune conformément à l'avis de la chambre régionale des comptes ;

Sur proposition du secrétaire général,

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les budgets de la commune d'OTA pour l'année 2023 sont réglés et rendus exécutoires conformément aux annexes du présent arrêté.

**Article 2** : Le budget primitif 2023 verse au budget annexe «eau et assainissement » 2023 une subvention d'équilibre d'un montant de 508 430,15€.

**Article 3** : Les taux de fiscalité directe locale de la commune d'Ota pour l'année 2023 sont fixés ainsi qu'il suit :

**Taxe sur le foncier bâti : 37,03 % ;**

**Taxe sur le foncier non bâti : 76,94 % ;**

**Taxe d'habitation : 32,19 %**

**CFE : 26,88 %.**

**Article 4** : Conformément aux préconisations de la chambre régionale des comptes, et en lien avec les services de la direction régionale des finances publiques et Corse et de la Corse-du-Sud, le conseil municipal est invité à doter le budget annexe « camping », service public industriel et commercial, de l'autonomie financière requise en créant un compte spécifique au Trésor.

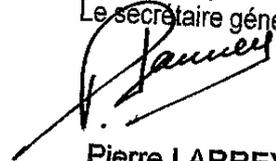
**Article 5** : En application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 1612-9 du code général des collectivités territoriales, les budgets supplémentaires afférents au même exercice seront transmis par le représentant de l'État à la chambre régionale des comptes. En outre, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif prévu à l'article L. 1612-12 interviendra avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant, qui sera transmis à la chambre régionale des comptes par le représentant de l'État dans le département.

**Article 6** : Le présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le maire de la commune d'Ota ;
- à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes ;
- à Madame la directrice régionale des finances publiques de Corse et de la Corse-du-Sud ;
- au trésorier de la commune.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de la Corse-du-Sud, le maire de la commune d'Ota, la directrice régionale des finances publiques de la Corse, et de la Corse-du-Sud et le trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le - 3 AOUT 2023

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
  
Pierre LARREY

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corse-du-Sud, d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, - 20 avenue Ségur - 75007 PARIS et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia Bastia (Villa Montépiانو, 20407 Bastia) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Annexe 1 – Présentation générale du budget principal arrêté par le préfet  
Commune (BP) - OTA - (n° SIRET : 21200198600018)  
VUE D'ENSEMBLE  
- Exercice 2023 -

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		1 750 166,64	1 572 348,78
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	-	-
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	177 817,86
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 750 166,64	1 750 166,64

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		210 218,13	28 224,81
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	612 021,69	104 914,40
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	797 639,58
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		822 239,82	930 778,79

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET		2 572 406,46	2 680 945,43
-----------------	--	--------------	--------------

## Annexe 1 - budget principal 2023 arrêté par le préfet

## Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
011	Charges à caractère général	596 372,20	013	Atténuations de charges	-
012	Charges de personnel, frais assimilés	544 450,00	70	Produits des services, domaine et ventes div	187 440,00
014	Atténuation de produits	-	73	Impôts et taxes	928 622,01
65	Autres charges de gestion courante (sau	595 877,15	74	Dotations et participations	346 995,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	75	Autres produits de gestion	109 291,77
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 736 699,35</b>		<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 572 348,78</b>
66	Charges financières	13 467,29	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	-
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	-	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	-
22	Dépenses imprévues de fonctionnement	-			
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 750 166,64</b>		<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 572 348,78</b>
023	Virement à la section d'investissement	-			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	-	042		-
043	Opérat° ordre intérieur de la section	-	043		-
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 750 166,64</b>		<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 572 348,78</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 750 166,64</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 572 348,78</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	-	R002	Résultat reporté ou anticipé	177 817,86
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 750 166,64</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 750 166,64</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>

## Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
010	Stocks	-	010	Stocks	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	453 249,60	13	Subventions d'investissement (hors 138)	104 914,40
204	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-
21	Immobilisations corporelles	227 908,00	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	204	Subventions d'équipement reçues	-
23	Immobilisations en cours	107 551,49	21	Immobilisations corporelles	-
	Total des opérations d'équipement	-	22	Immobilisations reçues en affectation	-
			23	Immobilisations en cours	-
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>788 709,09</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>104 914,40</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	-	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 224,81
13	Subventions d'investissement	-	1068	Excédent de fonct. capitalisés	-
16	Emprunts et dettes assimilées	33 530,73	138	Autres subv. d'invest non transférables	-
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-	165	Dépôts et cautionnements reçus	-
26	Participations et créances rattachées	-	18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-
27	Autres immobilisations financières	-	26	Participations et créances rattachées	-
020	Dépenses imprévues d'investissement	-	27	Autres immobilisations financières	-
			024	Produits des cessions d'immobilisations	-
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>33 530,73</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>28 224,81</b>
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	-	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	-
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>822 239,82</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>133 139,21</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérat° ordre transfert entre sections	-	040	Opérat° ordre transfert entre sections	-
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>822 239,82</b>		<b>TOTAL</b>	<b>133 139,21</b>
D001	Sole d'exécution négatif reporté ou anticipé	-	R001	Sole d'exécution positif reporté ou anticipé	797 639,58
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>822 239,82</b>		<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>930 778,79</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>108 538,97</b>

Annexe 2 – Présentation générale du budget annexe arrêté par le préfet  
Commune (BA) - OTA EAU ET ASSAINISSEMENT - (n° SIRET : 21200198600042)  
VUE D'ENSEMBLE  
- Exercice 2023 -

<b>EXPLOITATION</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	756 227,46	756 227,46
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	-
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	-
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>756 227,46</b>
	756 227,46	756 227,46
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	1 005 383,32	1 805 738,80
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	229 728,00
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 035 466,80</b>
	2 035 466,80	2 035 466,80
<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 791 694,26</b>
	2 791 694,26	2 791 694,26

## Annexe 2 - budget annexe « eau et assainissement » 2023 arrêté par le préfet

## Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
011	Charges à caractère général	39 500,00	013	Atténuations de charges	-
012	Charges de personnel, frais assimilés	-	70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 132,75
014	Atténuation de produits	-	73	Produits issus de la fiscalité	-
65	Autres charges de gestion courante	-	74	Subventions d'exploitation	508 430,15
			75	Autres produits de gestion	-
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>39 500,00</b>		<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>546 562,90</b>
66	Charges financières	88 084,34	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	-
68	Dotations aux provisions et dépréciations	-	78	Reprises sur provisions et dépréciations	-
22	Dépenses imprévues d'exploitation	-			
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>127 584,34</b>		<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>546 562,90</b>
023	Virement à la section d'investissement	249 244,21			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	379 398,91	042		209 664,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section	-	043		-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>756 227,46</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>209 664,56</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>756 227,46</b>		<b>TOTAL</b>	<b>209 664,56</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	-	R002	Résultat reporté ou anticipé	-
	<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>	<b>756 227,46</b>		<b>Total des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>756 227,46</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>

## Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
20	Immobilisations incorporelles	-	13	Subventions d'investissement	229 728,00
21	Immobilisations corporelles	-	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	20	Immobilisations incorporelles	-
23	Immobilisations en cours	-	21	Immobilisations corporelles	-
	Total des opérations d'équipement	39 348,00	22	Immobilisations reçues en affectation	-
			23	Immobilisations en cours	-
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>39 348,00</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>229 728,00</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	-	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	130 712,18
13	Subventions d'investissement	-	106	Réserves	346 383,50
16	Emprunts et dettes assimilées	95 718,76	165	Dépôts et cautionnements reçus	-
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-	18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-
26	Participations et créances rattachées	-	26	Participations et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-	27	Autres immobilisations financières	-
020	Dépenses imprévues d'investissement	-			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>95 718,76</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>477 095,68</b>
4581	Total des opé. pour le compte de tiers	-	4582	Total des opé. pour le compte de tiers	-
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>135 066,76</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>706 823,68</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	249 244,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections	209 664,56	040	Opérat° ordre transfert entre sections	379 398,91
041	Opérations patrimoniales	700 000,00	041	Opérations patrimoniales	700 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>909 664,56</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 328 643,12</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 044 731,32</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 035 466,80</b>
D001	Sole d'exécution négatif reporté ou anticipé	990 735,48	R001	Sole d'exécution positif reporté ou anticipé	-
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 035 466,80</b>		<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 035 466,80</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>

Annexe 3 – Présentation générale du budget annexe arrêté par le préfet  
Commune (BA) - OTA CAMPING MUNICIPAL - (n° SIRET : 21200198600067)  
VUE D'ENSEMBLE  
- Exercice 2023 -

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION		189 207,19	200 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	-	-
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	10 792,81	-
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		200 000,00	200 000,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		3 000,00	4 363,95
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	-	-
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	241 537,01
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 000,00	245 900,96

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET	203 000,00	445 900,96
-----------------	------------	------------

**Annexe 3 - budget annexe « camping » 2023 arrêté par le préfet**

**Section de fonctionnement**

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
011	Charges à caractère général	86 723,24	013	Atténuations de charges	-
012	Charges de personnel, frais assimilés	98 100,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	200 000,00
014	Atténuation de produits	-	73	Produits issus de la fiscalité	-
65	Autres charges de gestion courante	20,00	74	Subventions d'exploitation	0,00
			75	Autres produits de gestion	-
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>184 843,24</b>		<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>200 000,00</b>
66	Charges financières	-	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	-
68	Dotations aux provisions et dépréciations	-	78	Reprises sur provisions et dépréciations	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-			
22	Dépenses imprévues d'exploitation	-			
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>184 843,24</b>		<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>200 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 363,95	042		-
043	Opérat° ordre intérieur de la section	-	043		-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>4 363,95</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>189 207,19</b>		<b>TOTAL</b>	<b>200 000,00</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	10 792,81	R002	Résultat reporté ou anticipé	-
	<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>	<b>200 000,00</b>		<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>200 000,00</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>

**Section d'investissement**

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
20	Immobilisations incorporelles	-	13	Subventions d'investissement	-
21	Immobilisations corporelles	-	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	20	Immobilisations incorporelles	-
23	Immobilisations en cours	-	21	Immobilisations corporelles	-
	Total des opérations d'équipement	3 000,00	22	Immobilisations reçues en affectation	-
			23	Immobilisations en cours	-
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 000,00</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>-</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	-	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	-
13	Subventions d'investissement	-	106	Réserves	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	165	Dépôts et cautionnements reçus	-
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-	18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-
26	Participations et créances rattachées	-	26	Participations et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-	27	Autres immobilisations financières	-
020	Dépenses imprévues d'investissement	-			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>-</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>-</b>
4581	Total des opé. pour le compte de tiers	-	4582	Total des opé. pour le compte de tiers	-
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 000,00</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>-</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérat° ordre transfert entre sections	-	040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 363,95
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 363,95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>4 363,95</b>
D001	Sole d'exécution négatif reporté ou anticipé	-	R001	Sole d'exécution positif reporté ou anticipé	241 537,01
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>3 000,00</b>		<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>245 900,96</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>242 900,96</b>

Annexe 4 – Présentation générale du budget annexe arrêté par le préfet  
Commune (BA) - OTA SERVICE ZN MOUILLAGE - (n° SIRET : 21200198600059)  
VUE D'ENSEMBLE  
- Exercice 2023 -

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION		1 889 513,47	1 864 260,67
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	-	-
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	-	433 684,33
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 889 513,47	2 297 945,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		34 260,67	59 783,47
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	43 637,44	-
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	59 592,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		77 898,11	119 375,83

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET	1 967 411,58	2 417 320,83
-----------------	--------------	--------------

## Annexe 4 - budget annexe « mouillage » 2023 arrêté par le préfet

## Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
011	Charges à caractère général	1 514 730,00	013	Atténuations de charges	-
012	Charges de personnel, frais assimilés	315 000,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 830 000,00
014	Atténuation de produits	-	73	Produits issus de la fiscalité	-
65	Autres charges de gestion courante	-	74	Subventions d'exploitation	-
			75	Autres produits de gestion	-
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 829 730,00</b>		<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 830 000,00</b>
66	Charges financières	-	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	-
68	Dotations aux provisions et dépréciations	-	78	Reprises sur provisions et dépréciations	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	-			
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 829 730,00</b>		<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 830 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	59 783,47	042		34 260,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section	-	043		-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>59 783,47</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>34 260,67</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 889 513,47</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 864 260,67</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	-	R002	Résultat reporté ou anticipé	433 684,33
	<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>	<b>1 889 513,47</b>		<b>TOTAL des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>2 297 945,00</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>408 431,53</b>

## Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Budget arrêté par le préfet	Chap.	Recettes	Budget arrêté par le préfet
20	Immobilisations incorporelles	-	13	Subventions d'investissement	-
21	Immobilisations corporelles	-	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	20	Immobilisations incorporelles	-
23	Immobilisations en cours	-	21	Immobilisations corporelles	-
	Total des opérations d'équipement	43 637,44	22	Immobilisations reçues en affectation	-
			23	Immobilisations en cours	-
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>43 637,44</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>-</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	-	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	-
13	Subventions d'investissement	-	106	Réserves	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	165	Dépôts et cautionnements reçus	-
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-	18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	-
26	Participations et créances rattachées	-	26	Participations et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-	27	Autres immobilisations financières	-
020	Dépenses imprévues d'investissement	-			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>-</b>		<b>Total des recettes financières</b>	<b>-</b>
4581	Total des opé. pour le compte de tiers	-	4582	Total des opé. pour le compte de tiers	-
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>43 637,44</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>-</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérat° ordre transfert entre sections	34 260,67	040	Opérat° ordre transfert entre sections	59 783,47
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>34 260,67</b>		<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>59 783,47</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>77 898,11</b>		<b>TOTAL</b>	<b>59 783,47</b>
D001	Sole d'exécution négatif reporté ou anticipé	-	R001	Sole d'exécution positif reporté ou anticipé	59 592,36
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>77 898,11</b>		<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>119 375,83</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-</b>		<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>41 477,72</b>